

Postulat 6

Projet de collisionneur du CERN : définir les lignes rouges à ne pas franchir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 10 de la constitution de la République et canton de Genève qui stipule que « l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable » ;
- la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, du 25 juin 1998, entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} juin 2014 ;
- l'article 4 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques qui stipule que « les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais » ;
- la révision de la loi fédérale sur le climat (LClim) adoptée par le peuple le 18 juin 2023, à 74,5% à Genève ;
- l'urgence climatique déclarée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 ;
- le plan climat cantonal 2030, 2^e génération, du 2 juin 2021, où le canton s'engage à « évaluer l'impact carbone des plans, programmes et projets qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire »,

et, d'autre part :

- le mégaprojet de Futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN ;
- l'impact qu'aurait son chantier sur la région, tant par sa durée, les déplacements de camions, le volume de ses excavations et son emprise territoriale ;
- la consommation d'électricité faramineuse que nécessiterait son exploitation, alors que la transition énergétique passe par une électrification rapide des transports et des chauffages et que la pénurie menace encore ;
- la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux (béton et acier, notamment) disponibles au niveau mondial, alors que le canton planifie des rénovations en masse du domaine bâti,

demande au Conseil d'Etat

d'étudier et de nous présenter les lignes rouges au-delà desquelles il jugerait que le projet de FCC va à l'encontre des efforts collectifs auxquels notre canton et la Suisse se sont engagés à participer pour contenir – tant que faire se peut – les ravages du réchauffement climatique, sauvegarder la biodiversité et faciliter la transition énergétique vers le 100% renouvelable.